



## Pourquoi la CFTC vous protège tous quel que soit votre statut ?

Voici quelques précisions en réponse aux allégations proférées par certains représentants du Personnel dont la représentation est minoritaire :

 **MUTUELLE SANTÉ Générale d'Optique** : La **CFTC** a signé **seule**, fin décembre 2010, un accord MUTUELLE afin de protéger les salariés de **Générale d'Optique** pendant 15 mois, leur garantissant ainsi une prise en charge par l'Employeur de 50 à 70 % des hausses de cotisations à venir et un maintien des garanties mutuelle pendant cette même durée de 15 mois.

 **MUTUELLE SANTÉ GIS/GTP/GVIS** : Faute de la signature d'un accord Mutuelle sur ces entités dans lesquelles la CFTC ne possédait aucun Délégué syndical, les différents régimes Mutuelle en place avant la fusion ont été remplacés par une décision Unique de l'Employeur. Cette situation a entraîné pour bon nombre de collaborateurs une augmentation des cotisations voire une baisse de leurs précédentes garanties. Pour les salariés de Grand Optical, un tel accord avait été signé depuis des années par la CFTC, anticipant les hausses de cotisations maîtrisées sur 3 ans (0 % en 2008, 0 % en 2009 et 6 % en 2010). Que dire de plus ?

 **Le Forfait CADRE pour GO et GdO** : La **CFTC** a signé en 2009 un avenant à l'accord ARTT qui a permis aux Directeurs de magasin, population corvéable à merci, qui effectuait auparavant des horaires très au-delà des 35 heures sans aucune compensation à leur disponibilité, de bénéficier enfin de 11 jours de RTT pour les récompenser de leurs efforts. Cette avancée sociale a également été obtenue par la **CFTC** au profit des Adjointes agents de maîtrise. Sur **Générale d'Optique**, les 23 JRTT pour les Directeurs de magasin constituent bien évidemment un acquis que nous revendiquons pour tous.

 **Que penser des représentants qui nous mettent en cause ?**  
La **CFTC** accorde son respect aux représentants du Personnel dès lors que leurs affirmations reposent sur des faits indiscutables et que ces derniers sont crédibles. Les Cadres, Agents de Maîtrise et Employés qui nous ont rejoints ont bien compris que le syndicalisme est une affaire sérieuse. Il nous paraît ainsi peu responsable de la part de ces mêmes représentants du Personnel, a fortiori minoritaires, d'avoir par leur vote négatif fait obstacle à l'intégration des élus Générale d'Optique au sein des instances GVF invoquant une stratégie toute personnelle !

**L'Objectif de la CFTC Optique est bien de défendre tous les salariés, tous uniques, tous unis !**